

2009/1511 - Délégation de service public pour la fourrière automobile - Choix du titulaire, approbation du contrat, autorisation de signer la convention, approbation des tarifs (Direction Régulation Urbaine) (BMO du 01/06/2009, p. 1044)

Rapporteur : M. CLAISSE Gerard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous allons procéder dans le cadre de cette délibération, au choix du titulaire de la délégation de service public, concernant la fourrière automobile.

J'en dis deux mots simplement, pour rappeler qu'il s'agit là d'un service public important, pas toujours populaire certes, mais tellement nécessaire. Nécessaire certes, parce qu'il y a un certain nombre d'épaves à enlever régulièrement dans notre cité. Nécessaire, parce qu'il y va aussi de la sécurité de nos voies et de nos rues : je pense à l'occupation illicite du stationnement sur places « handicapés », au stationnement illicite sur places de marché, sur couloirs bus, etc.

Je vous rappelle que lors du Conseil municipal de février, vous aviez autorisé Monsieur le Maire, à procéder par une procédure spéciale dite « de négociation directe », que cette négociation directe a été engagée avec quatre entreprises.

Parmi elles, deux d'entre elles ont remis une offre. Sur ces deux offres, l'une n'était pas recevable, parce que pas conforme au cahier des charges. Les négociations ont donc continué avec l'une d'entre elles, qui est l'entreprise que vous nous proposez de retenir pour cette délégation de service public, à savoir EFFIA Stationnement et Mobilité.

Je dirai que malgré l'absence de concurrence, les propositions qui vous sont faites, présentent un intérêt, à la fois un intérêt financier pour la ville et un intérêt en termes d'efficacité de la fourrière. Un intérêt sur l'efficacité de la fourrière, parce que là où aujourd'hui nous avons un service d'enlèvement des automobiles qui a une capacité annuelle de 17.000 véhicules, nous allons passer à une capacité de 22 000 véhicules, donc une capacité sensiblement accrue.

Et puis enfin, un intérêt financier pour la ville, puisque les redevances qui reviendront à la ville, à la fois, la partie fixe et variable telles que prévues au contrat, sont en augmentation, ce qui permettra de participer à la gestion et à la régulation du trafic dans notre cité. Voilà Monsieur le Maire. Avis favorable de la Commission Finances.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, en février dernier, ma Collègue Blandine Reynaud faisait le rappel des différentes étapes qui avaient jalonné ce dossier. Je ne reviendrai donc pas sur ce cheminement long et tortueux.

Si nous pouvons nous réjouir qu'enfin une procédure aboutisse et dote la Ville de Lyon d'une Fourrière digne de ce nom, nous regrettons une fois de plus le manque d'anticipation dans votre gestion de notre cité.

Est-ce que l'on peut finalement sortir le dossier de la fourrière de la fourrière !

En effet, mercredi dernier en Comité Technique Paritaire, au détour d'une question de la CFTC, nous avons appris que vous étiez contraints d'affecter 8 postes de policiers municipaux supplémentaires à la fourrière (4 créations et 4 transferts).

Manifestement, cette décision fait suite à des difficultés de fonctionnement déjà relevées avec la dernière entreprise en charge de la fourrière.

Ces modalités, à notre avis, auraient donc dû être prévues dès l'établissement du cahier des charges de la nouvelle Délégation de Service public.

Vous nous demandez donc de créer 4 postes et d'en transférer 4 –et peut-être plus– de la Police municipale. Autrement dit, on déshabille Pierre pour habiller Paul !

Croyez-vous, Monsieur le Maire, que le moment soit vraiment le mieux choisi pour alléger et vider encore les services de la police municipale. Des services qui, de l'aveu même de M. Touraine, ne sont déjà pas actuellement en capacité de remplir leur seule mission de contrôle de stationnement. Entre les difficultés de services, des postes en moins et l'extension du stationnement payant règlementé de 10 000 places prévues, vous n'êtes pas prêt de résoudre les problèmes de stationnement à Lyon.

Et puis je voudrais juste faire une aparté pour rappeler à M. Touraine que vouloir mettre des panneaux de rappel sur des feux tricolores dans une zone 30 c'est assez surprenant, parce que normalement, dans les zones 30, il n'y a pas de feux tricolores. Je sais bien que la zone 30 évolue au cours du temps, mais comme je vous avais rappelé le côté réglementaire des entrées et sorties de la zone 30, je vous rappelle cette disposition.

Sur le dossier de la fourrière, notre Groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : D'abord sur le fonctionnement fourrière pour indiquer à Mme d'Anglejan qu'elle a dû se méprendre sur le sens de ce que j'indiquai. Je lui faisais part du fait que pour le fonctionnement, ce qui est une question un petit peu en marge de la fourrière, nous n'avons pas actuellement la totalité de l'effectif théorique en fonction, mais que cela allait arriver prochainement donnant des

possibilités qui permettait de surveiller le stationnement y compris dans les zones où celui-ci va s'étendre. Et donc c'était cela l'indication.

Maintenant, au total, la police municipale ou l'unité de contrôle du stationnement qui est quelque chose d'un petit peu distinct, l'ensemble des agents de la ville, globalement ont à gérer les conditions de stationnement les plus favorables. Il vient de vous être indiqué par M. Claisse que grâce à cette négociation entre la Société EFFIA et la Ville de Lyon, des conditions meilleures que l'an passé ont pu être obtenues permettant par exemple que les apports financiers couvrent la totalité des coûts de fonctionnement, notamment les coûts immobiliers pour les deux terrains et que cela permet d'enlever les épaves dont chacun, dans chaque arrondissement reconnaît que quelquefois il faut un certain délai avant qu'elles ne puissent être enlevées. Et donc, l'efficacité en sera améliorée pour le bénéfice de tous, de même que quand il y a des véhicules stationnés en zone dangereuse, j'évoque de temps en temps, ces stationnements qu'on a pu voir au milieu de la nuit, de véhicules sur les plateformes de tramway, et qu'on découvre au petit matin, et qui empêchent le tramway de circuler, évidemment la fourrière doit pouvoir intervenir rapidement.

Pour que l'intervention soit rapide et efficace, il faut qu'il y ait conjointement les services de la police et de la fourrière. C'est une nécessité technique. Et donc, oui, il est vrai que nous mettons en place le complément nécessaire et c'est ainsi que cela a été négocié pour que l'efficacité puisse se faire sans des délais d'attentes exorbitants.

Voilà pour les modalités de fonctionnement. Je crois que chacun s'accordera à reconnaître que pour les besoins d'une ville, pour écarter certains stationnements très dangereux, pour enlever des véhicules épaves, ici et là, nous avons besoin de cette fourrière, nous avons besoin qu'elle soit efficace, il faut qu'il y ait un bon contrat avec la Ville de Lyon. Il faut qu'il y ait les agents de la société en question mais aussi de la ville pour que tout se passe sans délai excessif.

Quant à la zone 30, je vous ai simplement indiqué que nous étions dans une phase d'étude. Donc, je ne dis pas encore quelle sera la modalité décidée. Mais ce que je peux vous dire, c'est que ce que nous cherchons, ce n'est pas du tout l'habillage habituel « petite zone 30 » que l'on voit ici ou là fleurir au droit d'une école. La réglementation a été faite pour ces zones là. Ici, nous sommes avec une zone 30 qui a une surface infiniment plus grande. La plupart des gens qui habitent dans la presque île quand ils se lèvent le matin et qu'ils prennent leur voiture, n'ont pas comme premier réflexe d'aller en dehors de la zone pour voir s'il y a un panneau « zone 30 ». De même que quand des gens viennent travailler à la Croix-Rousse, ils viennent le matin, ils ont vu une fois un panneau « zone 30 » à 8 heures du matin, quand ils reprennent leur véhicule à 19 heures, ils ne vont pas forcément se souvenir qu'ils sont en « zone 30 ».

Accordez-moi, parce que nous avons une zone 30 très différente de tout le reste de la France, nous avons besoin d'inventer, d'innover. C'est la raison pour laquelle nous le faisons avec le CERTU, qui à cet égard, je crois, est compétent. Et il n'est pas question de supprimer du jour au lendemain, la totalité des feux rouges. Car il n'en est pas question. Ce serait mortel pour beaucoup trop de piétons et de cyclistes, et moi, je ne voudrais pas m'associer à une telle décision.

Donc, où ils peuvent être enlevés, ce sera probablement le cas dans certaines zones de rencontres parce que là les gens auront été doublement ralentis, nous le ferons. Dans certains endroits où ils peuvent être superflus, nous le ferons. Dans les endroits où la protection des piétons est nécessaire, vous êtes élue du 2^e arrondissement, je vous engage à maintenir avec nous par exemple le feu rouge qui est rue de la Barre car je ne sais pas comment les personnes âgées pourraient traverser à ce niveau s'il n'y avait pas de feu rouge bien qu'étant en zone 30, car à certaines heures le flux de voitures est ininterrompu et les piétons n'auraient guère de chance de pouvoir s'aventurer sur l'espace public.

Donc je crois qu'il s'agit d'une condition de bon sens qui nous oblige à innover quelque peu compte tenu de cet espace inhabituellement grand pour une zone 30.

M. LE MAIRE : Voilà, vous voyez Madame d'Anglejan, que tout est prévu en matière de circulation de zone 30, de sécurité. C'est même rentré tellement dans les mœurs que, la semaine dernière, je recevais une lettre assez étonnante, du Directeur de Cabinet du Préfet chargé de la sécurité qui me disait « Monsieur le Maire, j'ai lu dans le Progrès -ce qui prouve qu'il lit le Progrès- qu'il y avait des problèmes de délinquance dans le Vieux Lyon, que pourriez-vous faire pour les résoudre ? »

J'ai cru quand même que le ciel me tombait sur la tête. Je pensais que théoriquement c'était le Préfet chargé de la sécurité qui résolvait les problèmes de délinquance. Si, aujourd'hui, il s'adresse à nous pour résoudre les problèmes de la délinquance, c'est qu'alors on n'est plus exactement dans l'Etat régalien que l'on nous vante par ailleurs.

Pour la Fourrière, en tout cas, tout va aujourd'hui un peu mieux.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu.)

(Adopté.)